

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04 13 31 04 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2019 : 2ème répartition de crédits de fonctionnement et 1ère répartition d'investissement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'animation pour les personnes du bel âge et soutien aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre), soit 58 à Marseille, et 39 implantés dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette deuxième répartition intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 10 structures dont 3 à Marseille et 7 dans les communes d'Aix-en-Provence, Istres, La Ciotat, Miramas, Saint-Martin-de-Crau et Vitrolles,
- les 35 projets spécifiques présentés par 22 centres sociaux, dont 28 projets localisés à Marseille et 7 situés dans les communes d'Aix-en-Provence, Port-de-Bouc et Septèmes-les-Vallons,
- l'équipement de 3 centres sociaux situés à Marseille.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2019, un total de 239 891 € réparti comme suit :

- subventions de fonctionnement au titre de l'animation, d'un montant global de 167 296 €
- subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques, d'un montant global de 62 500 €
- subventions d'investissement, pour un montant global de 10 095 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL